



Mineur cause accident sans permis et détention 1,80 de cannabis

Par Seb38

Bonjour, ma fille 17ans et demi c'est acheté une voiture, évidemment à son âge pas titulaire de permis, par miracle pas eu de blessé, 2 poteaux de signalisation de cassé de plus en possession de stup 1,80g de résine de cannabis, négatif au test salivaire, apparemment l'opj n'a pas mentionné de stop dans le pv, elle devait avoir le résultat du test de conduite 'sa lui met annulé' 'que risque t' elle ? elle est inconnue des services de police.

Par Isadore

Bonjour,

Votre fille s'est acheté une voiture ? Comment cela s'est il passé ?

A son âge elle a accès à la somme requise ? Est-elle émancipée ce qui explique qu'elle gère librement ses biens ?

Pour la détention de stupéfiants et la conduite sans permis qui sont des délits elle encourt amendes et peines de prison. Il est peu probable qu'elle ait de la prison ferme et di c'est le cas la peine sera aménagée. Plus probablement du sursis avec mise à l'épreuve et une amende puisqu'elle semble avoir du patrimoine.

Elle devra aussi payer les dégâts, indemnité dont ses parents seront solidaires si elle n'est pas émancipée.